

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_54

id. 3876

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**MODIFICATION DES POLITIQUES D'AIDES
DÉPARTEMENTALES**

Bon nombre d'interventions financières départementales au titre de la solidarité territoriale ont d'ores et déjà été votées en 2016 et 2017 par l'Assemblée.

Cependant, en application de la loi NOTRe, un « tonnage » des dernières politiques non révisées à ce jour peut maintenant vous être présenté.

Dans ce cadre, la 6ème commission « agriculture, économie et ruralité » propose un rapport particulier concernant :

- Travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier,
- Assainissement des terres

Pour information, ci-après la liste des politiques déjà validées par l'Assemblée :

* 3ème Commission – solidarité, santé, action sociale, handicap et logement

Aides sociales

- Modernisation des établissements pour personnes âgées
- Construction ou extension de maisons de retraite
- Amélioration de l'habitat pour les personnes âgées
- Logements temporaires et gîtes à vocation particulière
- Création ou extension de capacité d'établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderie)
- Politique départementale de soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires
- Campagnes annuelles de dératisation

Logements sociaux – habitat

- Animation et suivi des OPAH
- Logements locatifs sociaux communaux
- Fonds habitat : aide à la production de logements sociaux
- Aide aux propriétaires occupant (selon critères ANAH, personnes âgées et handicapées)
- Aide publique au logement social (parcs privés et parcs publics)
- Aide à la production de logements sociaux – garanties d'emprunts

* 5ème Commission – éducation, enseignement supérieur et sport

Éducation

- Classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques
- Aménagements pédagogiques de bâtiments scolaires
- Grosses réparations aux bâtiments scolaires
- Constructions ou extension de bâtiments scolaires du premier degré
- réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires

Sports

- Équipements sportifs
- Installations sportives des collèges

* 6ème Commission – agriculture, économie et ruralité

- Aménagement foncier agricole et forestier
- Échanges amiables d'immeubles ruraux
- Coopératives d'utilisation de matériel agricole
- Études préalables à la création de ressources collectives en eau d'intérêt général
- Retenues collinaires individuelles
- Retenues collinaires collectives et réseaux d'irrigation

* 7ème Commission – aménagement du territoire, tourisme et patrimoine

Bâtiments communaux

- Entretien et création des bâtiments communaux
- Salles polyvalentes, culturelles de réunion et locaux périscolaires
- Réhabilitation des monuments commémoratifs

Cadre de vie et habitat

- Travaux d'investissement pour des aménagements de villages
- Actions publiques de mise en valeur des bourgs
- Lotissements communaux de qualité
- Résorption de l'habitat insalubre
- Animation et suivi des OPAH

Économie

- Aide en faveur du commerce de proximité
- Acquisition et installation d'équipement de réception satellitaire

Tourisme

- Hôtellerie publique de plein air classée
- Création et modernisation des meublés de tourisme publics
- Les gîtes d'étapes et gîtes de groupes publics
- Modernisation de villages de vacances pavillonnaires
- Création de plus-produits liés aux meublés touristiques publics
- Valorisation touristique du Canal des Deux Mers
- Modernisation des haltes nautiques
- Équipements de loisirs et tourisme de pleine nature
- Valorisation de l'itinérance douce
- Qualification des sites de visites
- Soutien à la structuration et à la mise en réseau des offices de tourisme

Voirie et réseaux

- Travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine

- Aménagement de carrefour
- Travaux d'investissements sur voirie communale
- Réfection des ponts situés sur la voirie communale
- Dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale
- Répartition du produit des amendes de police
- Aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Électrification Rurale

* 8ème Commission – environnement

- Périmètre de captage d'eau potable
- Déchetteries publiques
- Alimentation en eau potable
- Assainissement collectif
- Aménagement des rivières
- Politique des Espaces Naturels Sensibles

* 9ème Commission – culture et patrimoine

Culture

- Monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État
- Monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Objets mobiliers communaux classés et inscrits (OMCC et OMIC)
- Restauration du patrimoine architectural et culturel
- Subventions de fonctionnement aux écoles de musique – Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
- Subventions de fonctionnement pour l'achat de matériel pédagogique aux écoles de musique – Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
- Aide à l'investissement pour l'adaptation de locaux intercommunaux réservés à l'enseignement de la musique
- Bibliothèque tête de réseau, bibliothèque relais, point lecture : construction, extension et aménagement
- Bibliothèque tête de réseau, bibliothèque relais, point lecture : équipement et fonctionnement

Ci-après les politiques devenues caduques :

* 3ème Commission – solidarité, santé, action sociale, handicap et logement

Logement social

- Fonds habitat : acquisition foncière
- Fonds habitat : insertion du logement

* 6ème Commission – agriculture, économie et ruralité

- Dotation départementale aux jeunes agriculteurs

- Participation à des manifestations régionales, nationales et internationales (aide aux éleveurs pour le transport d'animaux à des manifestations)

* 7ème Commission – aménagement du territoire, tourisme et patrimoine

Tourisme

- Création et modernisation des chambres d'hôtes (privés)
- Modernisation de la petite hôtellerie rurale (privés)
- Modernisation de l'hôtellerie indépendante classée (bonifications aux privés)

Économie

- Zones d'Activités communales et intercommunales
- Garantie d'emprunt en matière d'intervention économique
- Aide en faveur des études de faisabilité économique
- Aide au maintien d'activités industrielles en milieu rural
- Appel à Projet Midi-Pyrénées Numérique (résorption des zones blanches ADSL)
- Montée en débit et extension des réseaux hertziens (aide aux EPCI)
- Contrat Avenir Entreprise (aide à l'investissement immatériel)
- Contrat Avenir Entreprise (aide à l'investissement immobilier)
- Contrat Avenir Entreprise (aide à l'investissement d'équipements industriels)
- Crédit d'action économique
- Pôle de compétitivité (programme de recherche et de développement)
- Filière aéronautique (bourse d'étude aux jeunes salariés en contrat de qualification)
- Filière aéronautique (investissements matériels créateurs d'emplois)
- Aides immobilières aux activités commerciales
modernisation du commerce rural (privé)
- Transmission / reprise de fonds artisanaux

POLITIQUE D'AIDE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE FONDS DE CONCOURS :

Le Conseil départemental mène depuis de nombreuses années des politiques d'aides en faveur des études réalisées par des collectivités locales (communes, intercommunalités, syndicats et PETR) au titre des prestations suivantes :

- conseils préalables, études de faisabilité, suivi d'opérations d'aménagement en mandat ou conduite d'opération,
- études préalables aux OPAH,
- études préalables aux Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine,
- études préalables à la réalisation de schémas d'assainissement ou d'eau potable,
- animation et ingénierie territoriale de développement du territoire.

Le fonds de concours intervient différemment et à des taux fixés en fonction de l'importance démographique des communes (de 10 à 80 %) d'une part, et en fonction

d'un taux maximal d'aide appliqué au coût de l'étude d'autre part (respectivement 15 % pour les OPAH et AVAP, et 25 % pour les schémas, l'animation et l'ingénierie territoriale).

Aujourd'hui, Monsieur le Président propose d'actualiser cette politique selon les critères suivants, afin de favoriser les actions en direction du développement du territoire départemental :

1 - Nature des travaux subventionnables :

- a) - études préalables aux OPAH
 - études préalables aux AVAP
 - diagnostics stratégiques de territoire (études bourg centre, AMI...)
 - ingénierie d'appels à projet

Ces études seront prises en charge par le Département à hauteur de 15 % maximum du coût HT.

b) Dans le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, la prise en charge par le Département s'établira à hauteur de 25 % maximum du coût HT.

Cependant, ces financements seront accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- lorsque la structure porteuse est un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019-2021) plafonné à 249 000 €, ce qui correspond à une moyenne annuelle des financements accordés sur les 3 dernières années au PETR Midi-Quercy.

- lorsque la structure porteuse est une commune ou un EPCI, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la suppression des interventions financières départementales devenues caduques telles que présentées ci-dessus ;
- Approuve les nouvelles modalités d'octroi des fonds de concours selon les modalités susvisées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC